BULLETIN D'INFORMATION DES GREFFES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

N°11 – Mars 2015

La CGT reçue par le sénat

Le 26 janvier, date d'ouverture des débats à l'Assemblée Nationale, la CGT a de nouveau battu le pavé pour dire « *NON* » à ce projet de loi.

Des centaines de salarié-e-s des professions réglementées juridiques et judiciaires se sont ainsi retrouvé-e-s derrière la banderole de la Fédération des Sociétés d'Etudes. Le cortège s'est caractérisé par son dynamisme et sa détermination. Nous ne pouvons que saluer et remercier ces salarié-e-s qui, au nom de la profession, ont répondu présents.

C'est dans ce cadre qu'une commission sénatoriale nous a reçus. Cela nous a permis de défendre nos analyses et nos propositions à partir du rapport de force que nous avons su créer. Que ce soit sur les tarifs réglementés, les périmètres d'exercice des professions, la liberté d'installation ou encore la structuration capitalistique des « *entreprises* » de ces professions, nous avons toujours mis en exergue les questions d'emploi, de conditions de travail et d'amélioration du service public. D'une certaine façon, nous remettions en cause, par ce biais, la politique néolibérale menée par le gouvernement.

Les batailles que nous avons menées à tous les niveaux ont eu pour conséquence l'utilisation du 49-3 à l'Assemblée Nationale. Celui qui en 2006 affirmait que la mise en œuvre de cette procédure était un « *déni de démocratie* », n'a pas hésité à l'utiliser. Cet aveu de faiblesse de ce gouvernement montre que rien n'est perdu. Notons d'ailleurs que depuis août, le projet a singulièrement évolué, même si cela est nettement insuffisant. Il est évident que le « *deal* » avec Bruxelles sur le déficit budgétaire a pesé.

C'est pourquoi, la CGT a pris l'initiative d'une journée de grève et de manifestation le 9 avril 2015. Il s'agira là encore de peser sur la loi. Nous avons besoin d'être nombreux. Cette loi ne doit pas passer. Nous ne pouvons laisser nos emplois, nos conditions de travail et le service public en matière juridique et judiciaire entre les mains d'un banquier.

TOUS ENSEMBLE LE 9 AVRIL 2015
POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI MACRON

✂ .....

Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom : ..... Prénom : .....
Entreprise : ..... Fédération : .....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : ..... @ .....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr